



Les enseignants sont-ils libres de leur pédagogie ?

«La liberté pédagogique n'a jamais été l'anarchisme.» Ce n'est pas la première fois que le ministre de l'Éducation utilise cette formule. Ce jeudi, elle ressurgit en titre d'une interview de Jean-Michel Blanquer dans *le Parisien*, dans laquelle il annonce la publication de quatre circulaires destinées à donner un meilleur «cadre» aux enseignants... Au-delà de leurs contenus controversés (*lire ci-dessus*), ces circulaires interrogent sur la notion de liberté pédagogique et de ses contours. Les profs jouissent-ils d'une liberté dans leur façon d'enseigner? Jusqu'à quel point?

Antony Taillefait, spécialiste de droit de la fonction publique, explique: «Pour les enseignants de primaire et se-

condaire, c'est la reconnaissance d'une aptitude à déterminer la manière de transmettre les connaissances à leurs élèves. Mais ils ont un devoir d'obéissance comme tout fonctionnaire.»

Dans le code de l'éducation, la liberté pédagogique apparaît à l'article L.912-1-1: «[Elle] s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'Éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection.» Antony Taillefait commente: «Quand on lit cet article, on se demande: quelle liberté pédagogique reste-t-il? En trente ans de

carrière, je n'ai jamais vu un enseignant gagner en invoquant la liberté pédagogique. Juridiquement, les enseignants sont tenus d'obéir aux instructions du ministre.»

Pour Claude Lelièvre, historien de l'éducation, le terme n'est pas approprié, «vu qu'il y a de toute façon des programmes à respecter. Il serait plus juste de parler "d'autonomie" laissée ou non aux enseignants dans la façon de faire». Pour lui, la formule est surtout politique, un élément de langage parmi d'autres dans la communication des ministres. «D'ailleurs, cela peut paraître étonnant mais c'est sous la droite, en 2005 [à l'époque de Fillon, ndr] que la liberté pé-

dagogique est entrée dans les textes.»

Au-delà des circulaires, il y a la réalité dans les classes, bien différente. Pour Claude Lelièvre, «il ne suffit pas de donner un ordre pour qu'il soit appliqué, il faut du temps pour changer les pratiques et de la formation». L'historien raconte que Jules Ferry avait ordonné à tous les professeurs d'enseigner l'histoire en primaire. «Il a fallu quinze ans pour qu'ils s'y mettent. Ils résistaient parce qu'ils considéraient que l'important, c'était d'apprendre aux élèves à lire, écrire et compter.» Et poursuit: «Les enseignants sont bien autonomes dans leurs classes. C'est une blague de faire croire à l'opinion publique le contraire...»

MARIE PIQUEMAL

**MERCI DE
L'AVOIR POSÉE**